



Reconnue d'utilité publique



## CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

### AIDE-SOIGNANTE

Le diplôme d'Etat d'Aide-soignant peut s'obtenir par le biais de la formation initiale ou par la **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**.

Les accompagnants éducatifs et sociaux, les personnes titulaires d'un baccalauréat professionnel Service à la personne (ASSP/SAPAT), les ambulanciers, les auxiliaires de puériculture et les personnes en post-vae peuvent également obtenir le diplôme d'Etat d'Aide-soignant en ne suivant que certains modules, en fonction de leur cursus précédent (voir tableau en annexe).

La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, peut à l'initiative de l'institut, être suivie de façon discontinue, sur une période ne pouvant excéder deux ans.

Dans ce cas, les modalités d'organisation de la scolarité sont déterminées par le directeur de l'institut après avis du conseil technique.

Les publics éligibles (les jeunes en poursuite d'études, les demandeurs d'emploi) peuvent bénéficier du financement du coût pédagogique de leur formation par l'intermédiaire du principe de gratuité acté par la Région Auvergne-Rhône Alpes. De même, des aides (bourses régionales et fonds d'aide d'urgence) sont attribuées sur critères sociaux, aux élèves confrontés à des difficultés matérielles ne leur permettant pas de poursuivre leur formation.

Le métier d'Aide-Soignant(e) peut s'exercer dans plusieurs environnements professionnels : exercice en établissement ou à domicile, en milieu hospitalier ou en association, au sein du secteur public ou du secteur privé, dans de petits ou grands établissements.

Les aides-soignants qui le souhaitent peuvent demander à bénéficier de 140 heures en formation continue pour approfondir leurs connaissances sur la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées et devenir Assistant de Soins en Gériatrie.

Après quelques années d'expérience (3 ans d'ancienneté), possibilité de suivre la formation infirmière dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Si vous n'avez pas 3 ans d'expérience mais êtes titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, vous pouvez candidater à un IFSI sur le site [Parcoursup.fr](http://Parcoursup.fr). Vous serez alors sélectionné(e) sur dossier.

**PASSERELLES**

DIPLOMES	MODULES	NOMBRE DE SEMAINES		EVALUATION ECRITE ou ORALE	MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE	COUT
		EN INSTITUT	EN STAGE			
Ambulancier ou CCA	1	4	4	X	X	3 658,00 €
	3	5	8		X	
	6	1	2	X		
	8	1		X		
<b>TOTAL HEURES</b>	<b>875</b>	<b>385</b>	<b>490</b>			
DEAVS ou Mention compl. Aide à domicile	2	2	4	X		2 993,00 €
	3	5	8		X	
	6	1	2	X		
	8	1		X		
<b>TOTAL HEURES</b>	<b>805</b>	<b>315</b>	<b>490</b>			
Aide Médico- Psychologique	2	2	4	X		2 660,00 €
	3	5	8		X	
	6	1	2	X		
<b>TOTAL HEURES</b>	<b>770</b>	<b>280</b>	<b>490</b>			
Assistante de vie aux familles	2	2	4	X		3 325,00 €
	3	5	8		X	
	6	1	2	X		
	7	1		X		
	8	1		X		
<b>TOTAL HEURES</b>	<b>840</b>		<b>490</b>			
Auxiliaire Puériculture	1	4	4	X	X	2 993,00 €
	3	5	8		X	
<b>TOTAL HEURES</b>	<b>735</b>	<b>315</b>	<b>420</b>			
Bac. Prof. ASSP	2	2	12			2 993,00 €
	3	5			X	
	5	2				
<b>TOTAL HEURES</b>	<b>735</b>	<b>315</b>	<b>420</b>			
Bac. Prof. SAPAT	2	2	14	X		3 325,00 €
	3	5			X	
	5	2				
	6	1			X	
<b>TOTAL HEURES</b>	<b>840</b>	<b>350</b>	<b>490</b>			